****

**FORMULAIRE DE
 DEMANDE DE SUBVENTION**

**ANNEE 2023**

Cadre réservé à l’administration

Dossier complet

[ ]  Oui [ ]  Non

N° de tiers :

Direction générale des Services

Direction Générale Adjointe Développement et Aménagement Durable

Direction Culture, Tourisme et Sport

Service Sport

**sport@yvelines.fr**

**DISPOSITIF « CHAMPYONS SOLO »**

**Cette demande ainsi que les pièces justificatives doivent être transmises uniquement par couriel à l’adresse suivante :** **sport@yvelines.fr**

**Dépôt des canditatures : du 20 février au 13 mars 2023**

**Ce dispositif s’adresse aux athlètes yvelinois de haut niveau amateur inscrits sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau ou sportifs espoirs, pour leur permettre de mener à bien leur projet sportif.**

**CONSENTEMENT DE L’ATHLETE**

[ ]  **J’accepte que mes données soient collectées pour l’appel à candidature « CHAMPYONS SOLO »**

**IDENTITE DE L’ATHLETE**

 NOM-PRENOM : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

 DATE DE NAISSANCE : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

 ADRESSE POSTALE : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

 TELEPHONE : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

 COURRIEL :Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**SI ATHLETE MINEUR**

 NOM-PRENOM DU REPRESENTANT LEGAL : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

 ADRESSE POSTALE (dans les Yvelines) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

 TELEPHONE : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

 COURRIEL :Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**PARCOURS SPORTIF**

**Disciplines (spécialités) :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Fédération Sportive de rattachement :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Club yvelinois :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Sur quelle liste ministérielle êtes-vous inscrit au 31 janvier 2023 ? :**

[ ]  Elite [ ]  Sénior [ ]  Relève

[ ]  Sportif Espoir (SE) dont la discipline sera représentée aux olympiades entre 2024 et 2028.

**Comment s’articule votre saison sportive type ? (périodes de compétitions, périodes d’entrainements, …) :**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**ENGAGEMENT**

* Formulaire de demande de subvention complété
* RIB
* Photocopie d’une pièce d’identité (CNI, passeport, livret de famille)
* Justificatif de domicile (conforme aux conditions d’éligibilité du règlement)
* Photocopie de la licence sportive couvrant l’année de la demande
* **J’atteste de la complétude du dossier**
* **J’atteste avoir pris connaissance du règlement du dispositif d’aide**
* **Je certifie l’exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier**

Date Nom et signature du sportif ou son représentant légal

**MENTIONS D’INFORMATION**

**Information sur le responsable de traitement**

Le traitement relatif à l’attribution d’une subvention pour les athlètes yvelinois de haut niveau amateur inscrits sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau ou sportifs espoirs, pour leur permettre de mener à bien leur projet sportif (CHAMPYONS SOLO), est mis en œuvre par le Département des Yvelines, représenté par son Président en exercice, domicilié au 2 place André Mignot, 78 000 Versailles.

**Le traitement concerne uniquement :**

La subvention « ChampYons solo » : athlètes de haut niveau amateurs, domiciliés dans les Yvelines selon les règles de l’article 4, licenciés dans un club yvelinois, inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau (catégorie élite, sénior ou relève) ou sportifs espoirs, et dont la discipline est officiellement représentée sur l’olympiade à venir la plus proche de l’année d’instruction des demandes ;

Une aide complémentaire, dénommée « ChampYons solo+ », qui est réservée aux athlètes qui participent aux Jeux Olympiques ou Paralympiques et désignés par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) ou le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF).

**Information sur la base juridique du traitement/de la collecte de données**

Vos données sont collectées sur la base du consentement dans le but de : soutenir les athlètes de haut niveau yvelinois dans leur pratique sportive, conforter l’attachement des athlètes aux territoires et aux clubs yvelinois, valoriser l’image sportive du Département, évaluer la qualité et statistiques relatives aux subventions, produire des enquêtes.

Les données personnelles qui sont collectées sont les suivantes :

* **Etat civil, identité, données d’identification :**

**Si la personne concernée est majeure :** n° de tiers, nom, prénom, date de naissance, adresse postale, téléphone, courriel, pièce d’identité, justificatif de domicile.

**Si la personne concernée est mineure,** n° de tiers, nom, prénom du représentant légal, adresse postale du représentant légal, téléphone du représentant légal, courriel du représentant légal**,** pièce d’identité.

* **Vie professionnelle :** disciplines (spécialités), fédération sportive de rattachement et club yvelinois, inscription sur liste ministérielle au 31 janvier 2023, périodes de compétitions et d’entrainements, photocopie de la licence sportive couvrant l’année de la demande.
* **Informations d’ordre économique et financier :** relevé d’identité bancaire.

Les informations relatives à l’état civil (identité, données d’identification), la vie professionnelle et les informations d’ordre économique et financier de l’athlète sont des données obligatoires. Sans la fourniture de ces données, vous ne pourrez pas obtenir la subvention attribuée dans le cadre du dispositif « CHAMPYONS SOLO ».

**Information sur la durée de conservation et les éventuels destinataires**

Les données personnelles ne seront pas conservées plus que nécessaire par rapport aux finalités indiquées.

Vos données (nom, prénom, courriel, téléphone, discipline sportive, club yvelinois) pourront être éventuellement transmises à nos partenaires. A cette occasion, **nous vous enverrons un mail afin d’obtenir votre consentement à cette transmission**. Sans votre consentement, aucune donnée ne sera transmise. Les destinataires potentiels sont les suivants : collectivités territoriales des Yvelines, établissements publics de coopération intercommunale des Yvelines, Comité d’organisation des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, Comité National Olympique et Sportif Français, Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), fédérations sportives agréées, comités départementaux sportifs et scolaires, Rectorat de l’Académie de Versailles, établissements scolaires des Yvelines, Chambre de commerce et d’industrie des Yvelines, directions des services du Département des Yvelines, organisateurs de manifestations sportives, organismes de presse et médias, associations œuvrant dans le secteur médico-social, éducatif ou de l’inclusion, prestataires du Département des Yvelines.

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.

**Information sur les éventuels transferts de données hors UE**

**Vos données ne font pas l’objet d’un transfert de données en dehors de l’Union Européenne.**

**Comment vous pouvez exercer vos droits sur les données vous concernant ?**

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de vos données, les effacer ou les rectifier, demander la portabilité de vos données. Vous disposez également d’un droit à la limitation du traitement de vos données ainsi que de retirer votre consentement. Le Conseil départemental des Yvelines a nommé auprès de la CNIL une Déléguée à la Protection des Données, que vous pouvez contacter à l’adresse suivante afin d’exercer vos droits ou pour toutes questions relatives à la protection de vos données : dpo@yvelines.fr, ou par courrier à DPO, Hôtel du Département 2, place André Mignot 78012 VERSAILLES CEDEX.

**Information sur la possibilité d’introduire une requête auprès de la CNIL**

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d’accès n’est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale. Consultez le site cnil.fr pour plus d’informations sur vos droits.